

Délibération 2020-55-CA P

Séance du 10 décembre 2020

Extrait du recueil des actes du  
Conseil d'Administration

### **Participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage**

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière par voie électronique le jeudi 10 décembre 2020, sur la convocation et sous la présidence Monsieur Abdelhakim Artiba, Président de l'Université ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur le Directeur des Affaires Financières qui présente les modalités de calcul suivantes :

- LA FORMATION PAR APPRENTISSAGE  
= coût des personnels contractuels engendré par l'apprentissage dans les services communs et généraux de l'établissement + les dépenses de fonctionnement patrimoniales pour les apprentis.
- LA FORMATION CONTINUE  
= montant des recettes réalisées 2020 (Région, partenaires) x 18 %

Après en avoir délibéré,

**Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité des voix la participation des composantes aux charges de l'établissement relatives aux actions de formation continue et par apprentissage.**

**Pour : 26 voix  
Contre : 0 voix  
Abstention : 0 voix**

Valenciennes, le 10 décembre 2020

Le Président de  
l'Université Polytechnique Hauts-de-France  
Professeur Abdelhakim Artiba

